

Objectifs thématiques

pour les 4 Fonds relevant du cadre stratégique commun (CSC)

(FEDER, FEADER, FSE, FEAMP)

Article 9 du projet de règlement n° 2011/0276 portant dispositions communes aux fonds FEDER, FSE, FEADER, FEAMP

Chaque Fonds relevant du CSC soutient les objectifs thématiques (OT) suivants conformément à sa mission en vue de contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive :

OT I	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation;
OT 2	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité;
OT 3	Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises et du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP) ;
OT 4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs ;
OT 5	Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques;
OT 6	Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources;
OT 7	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles;
OT 8	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre;
OT 9	Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté;
OT 10	Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie;
OT II	Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique